S.C.P. THOMAZON – AUDRANT – BICHE

19 janvier 2022, transfert d’un office

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 18 novembre 2021, et en l’absence d’opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L’office d’huissier de justice à la résidence de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) dont est titulaire la société civile professionnelle « THOMAZON – AUDRANT – BICHE » a été transféré à la résidence de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)